



FEDERATION DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DU CENTRE ET DU MASSIF CENTRAL

Association déclarée au J.O. n °758

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports N °63 EP 516

**Adresses de correspondance : FATP-CMC – Chez Monique PELLETIER
1 rue d'Avignon - 63000 Clermont-Ferrand
Ou Chez Serge BEUVARD**

Lieu-dit « Le Grand Signal » - 796 route du Sel – 24220 CASTELS

FATP-CMC

Comment remplir le tableau d'activité bénévole ?

Tout d'abord, il est important de préciser que les informations fournies dans ce tableau engagent le bénévole et non le responsable de l'association.

- L'adhérent indique ses coordonnées ainsi que celles du véhicule utilisé (avec le nombre de CV) ;
- L'adhérent indique les dates, l'objet des missions, réunions, répétitions etc., le lieu, les km effectués, les frais autres (péages, achats divers etc.), les heures passées ;
- Tout en bas du tableau : indiquez le coût au km selon le tableau de l'administration fiscale en fonction des CV de votre véhicule ;
- Ajoutez tous les frais ;
- Indiquez les coordonnées de l'association au profit de laquelle vous faites l'abandon de frais ;
- Dated et signez.

A cette feuille, vous devez ajouter et donner aux responsables de votre association les justificatifs obligatoires :

- La copie de votre carte grise ;
- Les justificatifs des autres frais (tickets de péage, facture d'hébergement, facture de repas, etc.)

Nota Bene : pour rappel, seuls les frais en rapport avec l'activité de votre association peuvent être indiqués dans ce document.

Une fois que l'adhérent donne ces éléments, passez à l'étape pour remplir le reçu pour dons.